RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **19**
En exercice : **19**
Qui ont pris part à la délibération : **19**
Dont pouvoirs : **6**

Date de la convocation : **15/10/2026**
Date d'affichage : **23/10/2026**

L'an **deux mil vingt six, le dix neuf octobre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune **de CUTTOLI-CORTICCHIATO**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean BIANCUCCI.**

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, Mme Céline PAOLETTI, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, M. Mathieu CESARANO, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, Mme Marie-Françoise TORRE, M. Julien TAVERA.
Étaient absents excusés : -
Étaient absents non excusés : M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Mathéa BRUNI, M. Pascal TORRE, Mme Sarah SENTENAC, M. Antoine SODINI.
Procurations : M. Jérôme PIERLOVISI en faveur de M. Dominique BIANCUCCI, M. Jean-Baptiste TORRE en faveur de Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, Mme Mathéa BRUNI en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Pascal TORRE en faveur de M. Sampiero ANDREANI, Mme Sarah SENTENAC en faveur de Mme Marie MORESCHI, M. Antoine SODINI en faveur de M. Paul CORTICCHIATO.
Secrétaire : Mme Lydia ANDARELLI.

OBJET : DELIBERATION COMPLEMENTAIRE RECTIFICATIVE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE FUNTANEDDA
Délibération n° : MA-DEL-2026-067

Par arrêté n° MA-ARR-2021-04 du 18 janvier 2021, Monsieur le Maire a fait procéder du vendredi 12 février 2021 au vendredi 26 février 2021 inclus à l'enquête publique en vue du déclassement du chemin de Funtanedda et de la cession de parcelles pour régularisation.

Dans le dossier d'enquête correspondant il a été omis de citer, dans le tableau récapitulatif des parcelles/propriétaires, un propriétaire directement concerné par l'enquête et ses observations éventuelles n'ont pu être prises en compte dans les conclusions de l'enquête.

Par parallélisme des procédures administratives il convient de faire procéder à une enquête complémentaire ayant pour objet le même intitulé d'enquête.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- De désigner un commissaire-enquêteur afin de procéder à une enquête publique complémentaire de déclassement du chemin Funtanedda et la cession de parcelles pour régularisation;

- D'approuver l'engagement de la procédure de déclassement du chemin Funtanedda et la cession de parcelles pour régularisation;

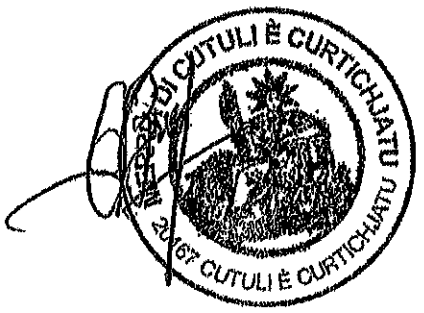
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à lancer une enquête publique complémentaire de déclassement du chemin Funtanedda et la cession de parcelles pour régularisation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001036-20261019-MADEL2026067-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Corse-du-Sud et publication par voie d'affichage le 23/10/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001036-20261019-MADEL2026067-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026